



La CGT Éduc'action en lutte avec les AESH du Val de Marne et d'ailleurs.

Depuis le 10 janvier, les AESH du Val-de-Marne sont mobilisé-es et en grève pour exiger l'annulation des avenants dégradant leurs conditions de travail et leur rémunération.

COMMUNIQUÉ

Depuis l'envoi des avenants en novembre dernier, elles-ils revendiquent le refus d'effectuer une heure de plus ou l'augmentation de leur quotité de travail pour le même salaire, l'abandon des PIAL, le reclassement immédiat dans la grille indiciaire votée en CTA l'an passé car plus avantageuse que la nouvelle grille nationale, la liberté de poser les 2 jours de fractionnement, un vrai statut de fonctionnaire et un vrai salaire !

Le 27 janvier, après quasiment 3 semaines de grève, les AESH se sont à nouveau réuni-es en assemblée générale avec l'intersyndicale départementale FO-FSU-CGT-SUD. Elles-ils ont pris acte des réponses formulées par la DSDEN suite au préavis de grève et considèrent qu'elles ne répondent en rien à leurs revendications. Dans ces conditions, l'assemblée générale des personnels a voté à l'unanimité la poursuite de la grève pour une 4ème semaine consécutive.

Une demande d'audience a été faite auprès du recteur de l'académie de Créteil et les AESH seront rassemblé-es devant le rectorat ce jeudi 3 février à partir de 14h pour obtenir satisfaction.

Pour faire la démonstration que la mobilisation et le rapport de force ne faiblissent pas après 4 semaines, l'assemblée générale, avec les organisations syndicales locales et le soutien des structures interprofessionnelles du département, appelle les personnels de l'Éducation nationale ainsi que tous-ttes les salarié-es solidaires à se mobiliser le mardi 8 février devant le ministère, rue de Grenelle.

La CGT Éduc'action, aux côtés de la CGT Éduc'action 94, soutient pleinement la mobilisation des AESH du Val de Marne. Elle rappelle qu'elle lutte depuis plusieurs mois pour la création d'un statut de la Fonction publique de catégorie B pour ces personnels et leur titularisation sans condition de concours ni de nationalité, l'abandon des PIAL et une amélioration de leurs conditions de travail, une hausse salariale immédiate ainsi que le recrutement avec un salaire de début de carrière d'1,4 fois le SMIC.

Dans ces conditions, elle appelle l'ensemble des AESH à se réunir dès maintenant en assemblées générales pour préparer les prochaines mobilisations dans les semaines à venir afin de gagner sur ces revendications.

Montreuil, le 3 février 2022